

7 octobre 2009

Ne laissons pas les affaires du monde aux mains du monde des affaires !

Il y a un an, le système bancaire s'effondrait. Les pouvoirs publics ont déversé des centaines de milliards d'Euros pour le renflouer.

Les coupables de la crise se sont refait une santé : la bourse s'envole, les spéculateurs se frottent les mains. Les grands patrons et les tradeurs touchent, à nouveau, leurs bonus....

Ne les laissons pas recommencer comme avant !!!

Le sauvetage du système financier a laissé de côté les attentes sociales et lourdement hypothéqué les capacités d'investir pour l'avenir :

- **des emplois détruits par centaines de milliers,**
- **des centaines de milliers de jeunes jetés dans la précarité,**
- **des salaires en berne,**
- **une souffrance inhumaine au travail,**
- **les Pme, les sous-traitants subissent les diktats des grands groupes,**
- **une explosion sans précédent de la dette publique,**
- **explosion du travail illégal,**
- **une protection sociale au bord de l'asphyxie.**
- ...

C'est d'abord le refus d'entendre les salariés et leurs représentants syndicaux qui est à l'origine de ce gâchis gigantesque.

Il y a un an, les organisations syndicales françaises entamaient la construction d'un processus unitaire qui allait les conduire à proposer une plate-forme revendicative (lien) et un agenda revendicatif inédit.

Ces grandes dates, articulées aux nombreuses luttes dans les entreprises, ont permis d'obtenir quelques mesures, largement insuffisantes, atténuant certains effets de la crise, améliorant certaines situations de salariés.

Des succès revendicatifs méritent d'être analysés. Des entreprises sous-traitantes ont réintégré des groupes industriels qui les avaient vendues il y a quelques années. Une filière nationale de déconstruction des navires en fin de vie a été gagnée. Tout récemment, le gouvernement a été contraint de manœuvrer sur la majoration des droits des femmes pour la retraite...

Mais tout cela reste encore loin des attentes et des nécessités pour construire une issue réelle et durable à la crise.

L'essentiel est devant nous !!!

La CGT vous propose, au cours des semaines à venir, une nouvelle étape de la construction d'un rapport de force toujours plus favorable aux salariés, aux chômeurs et aux retraités.

L'unité syndicale, véritable enjeu qu'il appartient à tous les salariés de faire vivre et grandir, offre de nouvelles perspectives de mobilisations et de solidarités.

Ensemble, il nous faut en faire un outil puissant pour nous faire entendre, obtenir partout l'ouverture de négociations sur :

- **une nouvelle répartition des richesses dans les entreprises plus favorables aux salariés,**

- des droits d'intervention démocratiques dans les choix des entreprises.

Le 7 octobre se situe dans un contexte totalement nouveau du développement des luttes. De nombreuses solidarités d'intérêts grandissent, les initiatives revendicatives se multiplient malgré un silence coupable des grands médias...

Plus que jamais, **la CGT propose** aux salariés de s'engager dans l'action revendicative pour :

- l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- pour la régularisation des salariés sans papiers ;
- la défense des emplois et de nos industries ;
- l'investissement massif dans l'appareil de production et l'emploi ;
- une véritable « Sécurité sociale professionnelle » ;
- une protection sociale solidaire et de haut niveau ;
- des services publics et une fonction publique de qualité ...

3 octobre

Consultation citoyenne pour la Poste

16 octobre

Les retraités poursuivent leur mobilisation unitaire

17 octobre

Grande manifestation nationale pour les droits des femmes

22 octobre

Journée d'action pour l'emploi industriel

28 octobre

Initiative travaux pénibles CGT construction

Le 7 octobre 2009, c'est le rendez-vous de tous, pour tous, c'est la solidarité entre tous les salariés et exclus qui, partout dans le monde, affrontent la même crise et qui veulent construire un avenir plus sûr, plus solidaire, une vie et un travail décents.

La crise c'est eux. La solution, c'est nous !

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

.....



Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr.

Déclaration de propositions et revendications communes du 5 janvier 2009 des organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA

La crise économique amplifiée par la crise financière internationale touche durement une grande partie des salariés dans leurs emplois et leurs revenus. Alors qu'ils n'en sont en rien responsables, les salariés, demandeurs d'emploi et retraités, sont les premières victimes de cette crise. Elle menace l'avenir des jeunes, met à mal la cohésion sociale et les solidarités ; elle accroît les inégalités et les risques de précarité.

Les seules lois du marché ne peuvent régler tous les problèmes.

Face à cette situation et considérant qu'il est de leur responsabilité d'agir en commun, en particulier lors de la journée du 19 mars, pour obtenir des mesures favorables aux salariés, les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA ont décidé d'interpeller les entreprises, le patronat et l'Etat.

Surmonter la crise implique des mesures urgentes en faveur de l'emploi, des rémunérations et des politiques publiques intégrées dans une politique de relance économique.

1 - Donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique

De nombreuses entreprises mettent la pression sur les sous-traitants et fournisseurs faisant supporter à leurs salariés blocages de rémunérations et pertes d'emplois. Par ailleurs, des salariés sont contraints à des durées du travail élevées, tandis que les salariés temporaires, en intérim ou en CDD, sont les premiers à faire les frais des baisses d'activité. Des entreprises utilisent la crise pour opérer des restructurations tout en maintenant la rémunération de leurs actionnaires.

C'est intolérable et inadmissible.

Les entreprises confrontées aux baisses d'activité utilisent des mesures de sauvegarde d'emplois

comme le chômage partiel, les jours de RTT ou de congés... Toutes ces mesures doivent être négociées dans l'objectif de préserver l'emploi et les salaires. Les aides publiques doivent aussi y être conditionnées. Les entreprises doivent améliorer l'indemnisation du chômage partiel et tous les salariés doivent pouvoir en bénéficier. Ces périodes de baisse d'activité doivent être utilisées pour développer la formation professionnelle et renforcer les compétences des salariés.

Dans toutes les entreprises, quelle que soit leur situation, c'est notamment en investissant dans la formation et le travail qualifiant et en réduisant la précarité que la performance sera assurée.

Dans la fonction et les entreprises publiques, il est indispensable de répondre aux besoins de notre société et de la population et de leur attribuer les

**Mobilisation
du
7 octobre**

moyens nécessaires. Dès 2009, le gouvernement doit renoncer aux 30.000 suppressions de postes. Il faut abandonner une politique aveugle de suppression d'emplois et penser autrement l'évolution des services publics dont la qualité et l'emploi constituent une question centrale.

La situation des salariés précaires du public appelle des mesures de justice sociale.

2 - Politiques salariales : améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités

Les exigences des actionnaires ont conduit, dans beaucoup d'entreprises, à l'accroissement des inégalités. Elles se sont aussi traduites par une redistribution des richesses privilégiant le versement de dividendes au détriment des salaires et de l'investissement.

Dans les branches, les entreprises, les fonctions publiques, les négociations salariales doivent assurer au moins un maintien du pouvoir d'achat et une réduction des inégalités.

Les allègements de cotisations sociales doivent être conditionnés à la conclusion d'accords salariaux

3 - Orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat

Il est de la responsabilité de l'Etat et de l'Union Européenne de décider de politiques d'interventions publiques coordonnées favorisant une relance économique. Celles-ci doivent viser à la fois :

- ➔ **une relance par la consommation** en améliorant le pouvoir d'achat, en priorité des revenus les plus modestes parmi lesquels de nombreux salariés, demandeurs d'emploi, retraités et bénéficiaires de minima sociaux ;
- ➔ **une politique de développement de logement social** à la hauteur de l'urgence, un encadrement des loyers et un accès au crédit dans des conditions excluant les taux usuraires ;
- ➔ **une protection sociale (santé, retraite...) dans un cadre collectif et solidaire** ;
- ➔ **des investissements ciblés**, en particulier en matière d'infrastructures, d'équipements publics et de services publics, en favorisant la

recherche, le développement, l'éducation et la formation.

Les investissements publics et privés doivent notamment être orientés en faveur d'une économie du développement durable mettant en œuvre les principes adoptés au Grenelle de l'Environnement.

- ➔ **Toute aide accordée à une entreprise doit être ciblée et faire l'objet de contreparties.** Elle doit être conditionnée à des exigences sociales, en particulier en matière d'emploi. Elle doit faire l'objet d'une information et d'un avis préalable des élus représentant les salariés. Dans le cas spécifique du secteur bancaire, l'utilisation des aides publiques doit donner lieu à un contrôle direct par l'Etat.

4 - Préserver et améliorer les garanties collectives

Les conditions de vie et de travail pour les salariés des secteurs privé et public, passent par l'amélioration du cadre collectif. C'est pourquoi il faut :

- ➔ abroger les dispositifs légaux qui ont conduit à remettre en cause la réduction du temps de travail ;
- ➔ retirer la proposition de loi sur le travail du dimanche ;
- ➔ respecter le dialogue social sur tous les projets et propositions de loi qui touchent à la réglementation du travail ;
- ➔ face à la révision générale des politiques publiques (RGPP), mettre en œuvre des réformes porteuses de progrès social.

5 - Réglementer la sphère financière internationale

Cette réglementation doit mettre un terme à la spéculation, aux paradis fiscaux, à l'opacité du système financier international et encadrer les mouvements de capitaux. L'Union européenne doit être au premier plan pour l'exiger.

Il faut aussi imposer le respect des droits fondamentaux et sociaux et des normes internationales de l'OIT dans tous les échanges internationaux. L'aide publique au développement doit être maintenue et améliorée. C'est ce que demande le mouvement syndical international.

Salaires décent

+ Emplois stables

x Tous ensemble !

= Sortie de crise